



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 20 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt octobre, les membres du Conseil Municipal de MARS AZ, dûment convoqués le 15.10.2021, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle associative, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil dûment convoqués sauf E.MARION

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : A.MENTHON

Approbation du précédent compte rendu du Vendredi 10 septembre 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité

Convention unique en archives, numérisation et RGPD (CDG26)

Pour l'année 2022, le Centre de Gestion de la Drôme fait une nouvelle convention qui inclut les services des archives, de la numérisation et du RGPD.

Le conseil vote à l'unanimité pour la signer.

Modification de la délibération n°2018/068 , pour l'ajout d'une parcelle manquante (voirie)

Afin de pouvoir recenser les nouvelles parcelles de voirie pour l'année 2022, nous devons ajouter la parcelle ZO 305 se situant Rue des Pierrelles, lotissement le champ fleuri, qui n'a pas été citée sur la délibération n°2018/068.

Mise en place du remboursement des frais de garde aux élus locaux des communes de moins de 3500 habitants

Vu la loi n° 201-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°2020-948 du 30 juillet 2020 relatif aux conditions et modalités de compensation par l'Etat des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes au profit des membres du Conseil municipal en raison de leur participation aux réunions obligatoires liées à leur mandat et modifiant le CGCT,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment son article L. 2123-18-2

Le conseil doit mettre en place une délibération pour la mise en place de ces remboursement à compter du 21 octobre 2021.

Délégations consenties au maire par le conseil municipal pour le mandat 2020/2026

Au changement de mandat le conseil doit approuver les délégations donner au maire.

D'après la loi, il en existe 29.

Convention unique pôle santé et sécurité au travail (CDG26)

Le CDG 26 propose une convention qui prend en charge la santé et la sécurité au travail.

Elle sera effective à compter du 1^{er} janvier 2022.

Décision modification pour le budget Cantine/Garderie RPI

Afin de pouvoir émettre un mandat d'un montant de 780.10 euros sur le compte

6215 – Personnel affecté par collectivité de rattachement, il faut crédit le montant suivant sur la bonne ligne :



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

- 70.47 euros sur le compte 011/60632 – Fourniture petit entretien
- +70.47 euros sur le compte 012/6215 – Personnel affecté par collectivité de rattachement

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Décision modificative pour le budget communal

Nous avons prévu au budget d'investir dans une table de ping pong, ces frais étaient votés à 1500.00 euros. La facture étant plus élevée (1843.20), nous devons faire une décision modificative comme suit :

- 500.00 euros sur le compte 020/Dépenses imprévues
- +500.00 euros sur le compte 0110/21783 – acquisition de matériel divers

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Divers

- Renégociation du cahier des charges de concession électricité par le SDED présenté par Mr BULIDON, 1^{er} adoint qui a assisté à la visioconférence.
- Demande de subvention par l'association UDSP 26, nous donnons déjà au SDIS26 (12000 euros par an)
- Demande de subvention par l'association APF France HANDICAP, il n'est pas donné suite à leur demande.
- Demande de dons par l'association AFM TELETHON, il n'est pas donné suite à leur demande.
- Lettre du Père Michel PEROLLIER, il demande si il y a des besoins envers les personnes âgées, Ces coordonnées seront affichés sur le bulletin municipal afin que les personnes concernées le contacte directement, avec l'accord de cette personne.
- Repas du 11 novembre 2021, les élus suivants seront présents :
Gilles FLORENT, maire
Anaïs MENTHON, élue
Christelle LAMOTTE, élue
- Classe découverte de l'école de Bren au mois de mars, une demande de participation a été demander auprès de la commune pour un montant de 500.00 euros.
Les 3 maires avaient donné une réponse défavorable sans concertation des commissions scolaires mais suite au conseil d'école du mardi 19 octobre, la réponse a été revue mais le montant n'est pas encore défini.
Le conseil municipal est d'accord sur le principe de participer au financement d'activité scolaire.
Le montant sera voté dans un prochain conseil.
- Démission de l'élue François CHABANEL du conseil municipal de Marsaz suite à son déménagement, les délégations ont déjà été reprise par d'autres membres du conseil.



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

-Lettre reçue d'opposition au projet d'implantation de 2 réacteurs nucléaires de type EPR sur le site du Tricastin

- Le Conseil Municipal ainsi que les commissions rappellent que toutes les décisions prises et les manifestations organisées ont été élaborées ensemble !

TOUR DE TABLE

-Etant donné que les travaux de voirie pour la rue des essarts ne pourront être prévus sur l'année 2022, Nous proposons de finir l'enrobé du chemin du mulet.
Le conseil vote pour prévoir les travaux avant la fin de l'année si c'est réalisable de la part de l'entreprise choisie.

-La remise des prix pour le « Concours Balcons et Jardins fleuris » a été prévue ce mercredi 20 octobre à 19h15 avant le conseil,

Voici l'ordre des prix :

1^{er} Mme BOSSANNE Madeleine

2^{ème} Mr et Mme BADIÉ

3^{ème} Mme SIBEUD Odile

-Elaboration d'un diagnostic « vécu » sur paper board – PROJET DE TERRITOIRE

Fin de séance à 21h30,

Le prochain conseil est prévu le mardi 14 décembre à la Mairie à 20h.

Gilles FLORENT, Maire

MR